

Formulaire d'adhésion au SPFRQ - 2024

Madame,
Monsieur,

Nous vous remercions d'adhérer au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec en 2024. Vous démontrez votre intérêt et votre confiance envers notre organisation.

Conditions d'admission

- Posséder une superficie de 4 hectares boisés située dans le territoire du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (voir la carte du territoire sur le site Web : www.spfrq.qc.ca sous l'onglet « Mon syndicat / Territoires et cartes »).
- Être propriétaire ou posséder un droit de coupe du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec.
Le Plan vise la matière ligneuse, les aiguilles et le feuillage de l'ensemble des arbres et arbustes provenant du territoire, que ces produits soient coupés, taillés, aménagés, récoltés ou autrement utilisés, mis en marché sous quelque forme que ce soit, incluant, notamment, sous la forme de biomasse, de branches, de rameaux, de copeaux, de billes et de billots.
- Compléter et signer le présent formulaire.
- Payer les frais d'adhésion et la cotisation annuelle du SPFRQ.

Prenez note que seuls les membres peuvent être élus administrateurs et prendre part aux décisions qui concernent le Syndicat. Par ailleurs, les membres qui mettent du bois en marché et paient les contributions obligatoires du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec (les prélevés) peuvent obtenir le remboursement de leur cotisation s'ils en font la demande au Syndicat.

Le remboursement pour l'année 2024 devra être demandé avant le 31 janvier 2025.

Services exclusifs aux membres

Les propriétaires qui adhèrent au Syndicat en 2024 deviennent automatiquement membres des Amis de la forêt privée et reçoivent gratuitement la revue *Forêts de chez nous* quatre fois par année. Cette revue est publiée par la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) et traite de dossiers forestiers et acéricoles. Ils ont aussi accès aux documents et avantages suivants :

- Revue *Forêts de chez nous* quatre fois par année ;
- Infolettre *Forêts de chez nous PLUS*, publiée 12 fois par année par la FPFQ ;
- Revue de presse de la forêt privée, 52 publications par année ;
- Rabais Avantages UPA (ADM Sport / Can-Am / Groupe Hospitalité Westmont) ;
- Rabais 30 % dans les petites annonces du journal *La Terre de chez nous* ;
- Rabais 30 % sur l'abonnement du journal *La Terre de chez nous* ;
- 10 % chez Équipements Techno-For ;
- Trois tirages seront effectués parmi tous les membres ayant payé avant le 15 mars 2024 (un GPS Garmin Map 64 S, un ruban à mesurer forestier Spencer et un casque de sécurité complet).

De plus le Syndicat réalisera exclusivement pour les membres une édition spéciale du journal *Info Membres* incluant leur carte de membre leur donnant droit aux différents privilèges. Pour avoir droit à la totalité de ces avantages, votre paiement doit être reçu **au plus tard le 15 mars 2024.**

Mise à jour de vos informations

Veillez prendre connaissance des informations inscrites au bas de la page, les compléter ou nous signaler les changements nécessaires. Si ce n'est déjà fait et si vous en possédez une, veuillez nous fournir une adresse courriel. Vous pouvez consulter la politique de confidentialité du Syndicat sur son site Web, à l'adresse suivante : www.spfrq.qc.ca

Suite au verso...

Verso

Frais d'adhésion et cotisation annuelle du SPFRQ

Frais de cotisation	Montant
Cotisation	40,00 \$
Frais d'adhésion	10,00 \$
TPS (870449493)	2,50
TVQ (1020889311)	4,99
Montant total	57,49 \$

Modalités de paiement

- Par chèque à l'ordre du SPFRQ (*veuillez découper le formulaire ci-dessous*)
- Par virement Interac, sur le site Web de votre institution bancaire :
 - Créer le destinataire au nom de : **SPFRQ**
 - INDIQUER VOTRE # DE PRODUCTEUR**, lequel est inscrit en haut, à droite de l'avis de cotisation
 - Peu importe la question que vous aurez choisie, **la réponse doit être « cotisation »**
 - Finalement, nous transmettre les informations ci-dessus à l'adresse courriel suivante : **spfrq@quebec.upa.qc.ca**
- Par Accès D (Desjardins) :
 - Dans « virements entre personnes »
 - Identification du destinataire « **SPFRQ** »
 - Raison du virement** **inscrire votre # de producteur**, lequel est inscrit en haut, à droite de l'avis de cotisation
 - Indiquer nos coordonnées bancaires :
 - ✓ Transit : 20359
 - ✓ # institution : 815
 - ✓ # compte : 122 727 1



Vincent Lévesque, ing.f.
Secrétaire et directeur général

VL/tj

Catégories de propriétaires

- U** Producteur individuel **S** Société d'exploitation agricole
 C Personne morale **I** Producteurs indivisaires

(cochez une seule case SVP)

Signature : _____

Date : _____

N.B. : Si la demande est faite par un propriétaire des catégories **C**, **S** ou **I**, joindre une copie de la résolution du conseil d'administration (catégorie **C**) ou une procuration (catégories **S** et **I**). Dans ces cas, le signataire de la demande doit être parmi les représentants nommés dans la procuration ou la résolution. (Voir point 4 au verso et compléter l'information).

Cotisation 2024 - Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec No Producteur : _____

	Informations à valider	Corrections
Nom		
Catégorie de membre :		
Représentant autorisé :		
Adresse :		
Téléphone :		
Cellulaire :		
Courriel :		
Montant à payer :	57,49 \$	TPS : 870449493 TVQ : 1020889311

*** DÉFINITION DES CATÉGORIES DE PROPRIÉTAIRES**

<p>U : Producteur individuel</p>	<p>Une personne physique. <i>Exemple</i> : M. Paul Côté <u>Vote</u> : • a droit à un seul vote.</p>
<p>C : Personne morale</p>	<p>Une personne morale (coopérative, compagnie, corporation, municipalité), quelle que soit la loi qui la régit. <i>Exemple</i> : Ferme Paul Côté inc. Agence Tremblay Ltée <u>Vote</u> : • actionnaire unique : un seul droit de vote; une résolution est nécessaire. • deux actionnaires et plus : deux droits de vote; ces votes peuvent être exprimés par des mandataires munis d'une résolution (voir au verso).</p>
<p>S : Société d'exploitation agricole</p>	<p>Une société engagée dans la production du produit visé et qui fait la preuve au Syndicat qu'elle est immatriculée conformément à la <i>Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales</i> (chapitre P-45). <i>Exemple</i> : Ferme Supérieure SENC Boisé Lajoie enr <u>Vote</u> : • deux associés et plus : deux droits de vote; ces votes peuvent être exprimés par des mandataires munis d'une procuration (voir au verso).</p>
<p>I : Producteurs indivisaires</p>	<p>Des personnes qui, sans nécessairement être liées par un contrat de société, sont propriétaires ou possesseurs indivis d'un immeuble exploité à des fins agricoles et engagées dans la production du produit visé. <i>Exemple</i> : Paul Côté et Julie Lavoie Paul Côté, Julie Lavoie et Pierre Caron <u>Vote</u> : • deux propriétaires et plus : deux droits de vote; ces votes peuvent être exprimés par des mandataires munis d'une procuration (voir au verso).</p>

RÉSOLUTION (catégorie C)

_____ (nom de la compagnie, coopérative ou municipalité)

EXTRAIT D'UNE RÉUNION DES ADMINISTRATEURS

TENUE À : _____ LE _____ 20 _____

Sur proposition dûment appuyée, il est **RÉSOLU** de nommer :

_____ (nom du représentant en lettres moulées)

_____ (nom du représentant en lettres moulées)

pour nous représenter auprès du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec et du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Signé à _____

ce _____ jour de _____ 20 _____

_____ (signature du mandataire de l'organisme)

_____ (fonction)

PROCURATION (Catégories S et I)

(Inscrire le nom de la société ou de tous les propriétaires indivisaires en lettres moulées)

désignons à titre de représentants autorisés :

pour nous représenter auprès du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec et du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Et nous avons signé à _____

ce _____ jour de _____ 20 _____

(signature de tous les membres de la société ou de tous les propriétaires indivisaires)